

République Démocratique du Congo



Autorité de Régulation des Marchés Publics

A.R.M.P.

DIRECTION GENERALE

RAPPORT D'ACTIVITES

Exercice 2012

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	6
<u>SIGLES ET ABREVIATIONS</u>	8
<u>LISTE DES PHOTOGRAPHIES</u>	11
<u>RESUME ANALYTIQUE</u>	12
<u>INTRODUCTION</u>	13
<u>PRESENTATION ET MISSIONS DE L'ARMP</u>	14
<u>a) Missions</u>	14
<u>b) Organisation structurelle et administrative</u>	15
<u>(i) Organisation structurelle</u>	15
<u>(ii) Organisation administrative</u>	15
<u>Chapitre I : ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	6
<u>I.1. Sessions ordinaires</u>	6
<u>1^{ère} session ordinaire : tenue du 02 au 04 avril 2012</u>	6
<u>2^{ème} session ordinaire : tenue du 30 au 31 juillet 2012</u>	6
<u>3^{ème} session ordinaire : tenue du 26 au 29 novembre 2012</u>	7
<u>I.2. Sessions extraordinaires</u>	7
<u>1^{ère} session extraordinaire : tenue du 23 au 24 mai 2012</u>	7
<u>2^{ème} session extraordinaire : tenue du 24 au 28 Août 2012</u>	7
<u>3^{ème} Session extraordinaire : tenue du 10 au 16 octobre 2012</u>	7
<u>I.3. Activités transversales réalisées au niveau du Conseil d'Administration</u>	8
<u>Chapitre II : ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE</u>	10
<u>II.1. En matière de la régulation des marchés publics</u>	10
<u>i. Du point de vue de la Réglementation</u>	10
<u>ii. Du point de vue des Recours et Contentieux : Règlement des différends</u>	10
<u>iii. Du point de vue des Audits et Enquêtes</u>	11
<u>iv. Du point de vue de l'apport des partenaires</u>	12
<u>II.2. En matière d'information, de formation et d'appuis techniques</u>	12
<u>i. Vulgarisation de la Loi relative aux marchés publics et de ses textes d'application</u>	12
<u>ii. Formation</u>	13
<u>iii. Appuis techniques</u>	16
<u>II.3. En matière de statistiques, documentation et de communication</u>	17
<u>i. Statistiques et documentation des marchés publics</u>	17

ii. <u>Communication</u>	30
<u>li.4. En matière d'administration et de finances</u>	31
i. <u>Ressources humaines</u>	31
ii. <u>Gestion financière</u>	33
iii. <u>Passation des marchés publics</u>	34
iv. <u>Situation du patrimoine</u>	34
li.5. <u>Activités transversales réalisées au sein de la Direction Générale</u>	34
<u>Chapitre III : ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES MARCHES PUBLICS</u>	36
<u>III.1. Genèse</u>	36
<u>lii.2. Etat des lieux</u>	36
<u>IV.1. Difficultés</u>	38
<u>IV.2. Recommandations</u>	38

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

ANO : Avis de Non Objection

ANR : Agence Nationale de Renseignement

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOOI : Appel d'Offres Ouvert International

AOI : Appel d'Offres International

AOR : Appel d'Offres Restreint

AONR : Appel d'Offres National Restreint

ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics

BCECO : Bureau Central de Coordination

CA : Conseil d'Administration

CCC : Collège des Commissaires aux Comptes

CD : Chef de Division

CDROM : Compact Disc

CENAREF : Cellule Nationale de Renseignement Financier

CF : Consultation des Fournisseurs

CGPMP : Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics

CNUDCI : Conférence des Nations Unies pour le Droit Commercial International

COMESA : Communauté Economique des Etats d'Afrique Australe

COPEMECO : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo

COPIREP : Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat

COREF : Comité d'Organisation de la Réforme des Finances Publiques

COREMAP : Commission de la Réforme des Marchés Publics

CRD : Comité de Règlement des Différends

CSJ : Cour Suprême de Justice

CTR : Comité Technique de suivi des Réformes

DAF : Direction Administrative et Financière, Directeur Administratif et Financier

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DG : Direction Générale, Directeur Générale

DGA: Directeur Général Adjoint

DGCMP : Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics

DGDA : Direction Générale des Douanes et Accises

DGI : Direction Générale des Impôts

DGM : Direction Générale de Migration

DFAT : Direction/Directeur de la Formation et des Appuis Techniques

DTAO : Document Type d'Appel d'Offres

DTP : Demande Type de Propositions

DR : Directeur de la Régulation

DREG : Direction de la Régulation

DSC : Direction/Directeur des Statistiques et de la Communication

ED : Entente Directe

EPSP : Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel

ETD : Entité Territoriale Décentralisée

FEC : Fédération des Entreprises du Congo

FIBANK: First International Bank

FMI : Fonds Monétaire International

FOLECO : Fédération des Organisations non Gouvernementales Laïques à vocation
Economique

GG: Gré à Gré

INSS : Institut National de Sécurité Sociale

ISADE: Institut Supérieur Africain pour le Développement de l'Entreprise

ITPR : Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction

LRMP : Loi Relative aux Marchés Publics

MCD : Modèle Conceptuel des Données

MLD : Modèle Logique des Données

OGEFREM : Office de Gestion du Fret Multimodal

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONEM : Office National de l'Emploi

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OR : Office des Routes

PCA: Président du Conseil d'Administration

PEFA : Public Expenditure Financial Accountability

PPM : Plan de Passation de Marchés

PRCGAP : Projet de Renforcement des Capacités de Gestion des fonctions de base
de l'Administration Publique

PRCG : Projet de Renforcement de Capacité en Gouvernance

PTBA : Plan de Travail et Budget Annuel

RDC : République Démocratique du Congo

RVA ; Régie des Voies Aériennes

SCPT : Société Congolaise des Postes et Télécommunications (ex OCPT : Office
Congolais des Postes et Télécommunications)

SCTP : Société Commerciale des Transports et des Ports (ex ONATRA : Office
National des Transports)

SNEL : Société Nationale d'Electricité

UCOP : Unité de Coordination des Projets

UPS : Union pour le Progrès Social

USD: United States Dollars

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

1. Réunion entre l'ARMP et la Banque Mondiale
2. Clôture officielle d'une session de formation
3. Cadres de la Présidence de la République en formation en passation des marchés publics
4. Participants à la session approfondie du mois d'avril 2012

RESUME ANALYTIQUE

En sa qualité d'organe de régulation de l'ensemble du système national de passation des marchés publics et de convention des délégations de service public, l'ARMP a mené des actions de vulgarisation de la LRMP tant au niveau central qu'au niveau provincial.

Par ailleurs, en plus des formations spécifiques connexes, l'ARMP a assuré en 2012, la formation d'environ 1.800 acteurs de la commande publique sur les nouvelles procédures nationales de passation des marchés publics, issus notamment du secteur public, des entreprises privées membres de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO), ainsi que des acteurs de la société civile.

L'ARMP a également apporté l'appui technique aux autorités contractantes en les assistant dans la mise en place de leurs cellules de gestion des projets et des marchés publics, "CGPMP" et dans l'application correcte par ces dernières, des nouvelles procédures nationales de passation des marchés publics.

En outre, en vue de garantir la transparence des procédures de passation des marchés publics, l'ARMP a assuré au profit de tous, public et acteurs des marchés publics, la publication sur son site web, de toutes les informations pertinentes relatives aux marchés publics, notamment : les plans de passation des marchés publics ayant reçu l'avis de non objection « ANO » de la DGCMP, les avis d'appel d'offres, les avis à manifestation d'intérêts, les décisions provisoires et définitives d'attribution des marchés publics, les CGPMP mises en place, les fiches d'approbation des marchés, les diverses communications des autorités contractantes, etc.

Au titre du règlement non juridictionnel des litiges nés à l'occasion de la passation ou de l'exécution des marchés publics, le Comité de Règlement de Différends de l'ARMP a examiné les recours introduits par les candidats, les soumissionnaires ou les titulaires des marchés publics et les décisions y relatives ont été rendues et publiées sur son site internet.

INTRODUCTION

Le présent rapport fait le point des activités menées par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ARMP en abrégé, au cours de l'exercice 2012. Il s'articule principalement autour des activités ci-dessous :

- (i) du Conseil d'Administration,
- (ii) de la Direction Générale ainsi que sur
- (iii) l'état des lieux de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics et sur
- (iv) les différentes difficultés rencontrées et recommandations y relatives.

PRESENTATION ET MISSIONS DE L'ARMP

L'ARMP est un Etablissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et placé sous l'autorité directe du Premier Ministre. La tutelle du Premier Ministre s'exerce sur les matières administratives et financières.

L'ARMP a son siège social au 4^{ème} étage de l'Immeuble Crown Tower, situé au croisement du Boulevard du 30 juin avec l'avenue Batetela, dans la Commune de Gombe, à Kinshasa.

a) Missions

L'ARMP a pour mission d'assurer, en République Démocratique du Congo, la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégations de service public en vue d'en garantir la transparence, l'efficacité et l'économie.

Elle est chargée notamment de :

- Emettre des avis conformes, propositions ou recommandations dans le cadre de la définition des politiques, de l'élaboration ou de la mise à jour de la législation en matière des marchés publics et de délégations de service public ;
- Conduire des réformes pour la modernisation des procédures et des outils de passation des marchés publics et de délégations de service public ;
- Examiner les recours précontractuels et procéder au règlement non juridictionnel des litiges survenus à l'occasion de la passation et de l'exécution des marchés publics et de délégations de service public ;
- Promouvoir la mise en œuvre, par l'ensemble des acteurs de la commande publique, des dispositifs d'éthique et des pactes d'intégrité visant à proscrire la corruption ;
- Assurer, par des audits indépendants, le contrôle a posteriori des procédures de passation des marchés publics et délégations de service public et prendre, le cas échéant, des sanctions à l'endroit des violations avérées de la réglementation en la matière ;
- Procéder à des missions de suivi et évaluation périodiques en tenant compte des indicateurs de performance en matière de passation, de contrôle et d'exécution des marchés publics et de délégations de service public ;
- Assurer l'information et la formation de l'ensemble des acteurs de la commande publique, le développement du cadre professionnel et l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, de contrôle et d'exécution des marchés publics et de délégations de service public ;

- Assister, en tant qu'organe de liaison, les organisations internationales et régionales, dans le cadre de la surveillance des procédures de passation des marchés publics ou de délégations de service public.

b) Organisation structurelle et administrative

(i) Organisation structurelle

L'ARMP est constituée de trois Organes statutaires, à savoir :

- **Le Conseil d'Administration "CA"**

Le Conseil d'Administration est l'organe de conception, d'orientation, de contrôle et de décision de l'ARMP. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour définir et orienter la politique générale de l'ARMP et évaluer sa gestion dans les limites fixées par ses missions et attributions.

- **La Direction Générale "DG"**

La Direction Générale est l'Organe de gestion de l'ARMP. A ce titre, elle exécute les décisions du Conseil d'Administration et assure la gestion journalière de l'ARMP. Elle exécute le budget, élabore les états financiers et dirige l'ensemble des services techniques et administratifs, dont principalement : la Direction Administrative et Financière, la Direction de la Formation et des Appuis Techniques, la Direction de la Régulation ainsi que la Direction des Statistiques et de la Communication.

- **Le Collège des Commissaires aux Comptes "CCC"**.

Le Collège des Commissaires aux Comptes est composé de deux personnes issues de structures professionnelles distinctes, et justifiant de connaissances techniques et professionnelles éprouvées. Ce Collège assure le contrôle des opérations financières de l'ARMP.

NB : L'ARMP est également dotée d'un organe technique dénommé Comité de Règlement des Différends (CRD).

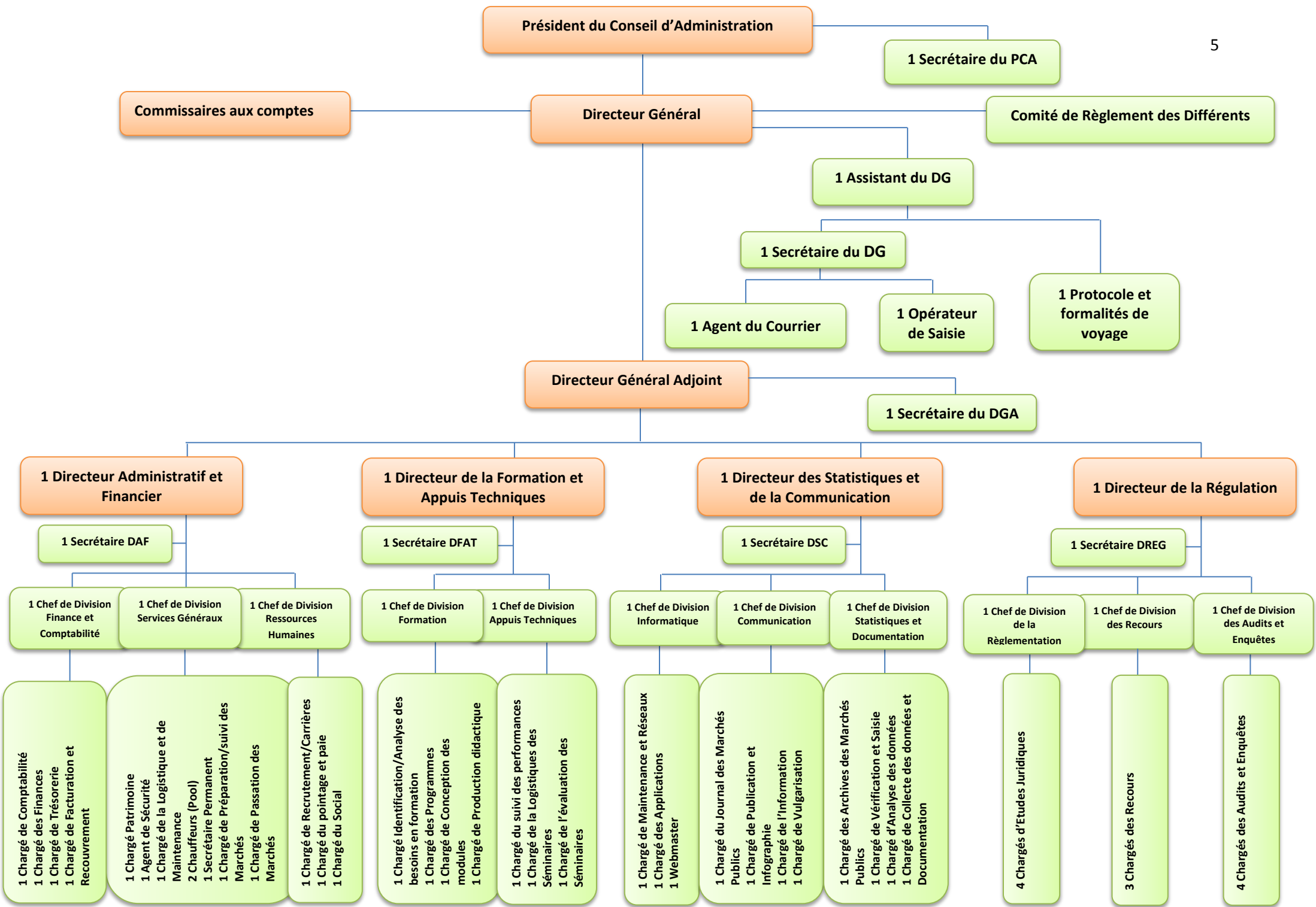
Le CRD est composé de six membres repartis comme ci-dessous :

- deux représentants de l'Administration Publique ;
- deux représentants de la Société Civile ;
- deux représentants du Secteur Privé.

Cet organe technique est présidé par un des représentants de la Société Civile élu par les membres dudit Comité qui siège, en fonction des faits dont il est saisi, soit sous forme d'une commission des litiges ou d'une commission disciplinaire.

(ii) Organisation administrative

Au plan administratif, l'organigramme de l'ARMP se présente de la manière ci-dessous :



Chapitre I : ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a tenu au cours de l'exercice 2012, six (6) sessions dont les copies des délibérations ont été transmises à l'autorité de tutelle.

I.1. Sessions ordinaires

1^{ère} session ordinaire : tenue du 02 au 04 avril 2012

Au cours de cette session, le Conseil a traité les matières ci - après :

- Adoption du plan d'actions de l'ARMP pour le 1^{er} semestre 2012 ;
- Evaluation des rapports d'acquisition du matériel informatique, du mobilier, des groupes électrogènes et d'installation du site Web/ARMP sur financement du PRCG ;
- Examen et adoption de l'état de la mise en œuvre du projet PRC-GAP dont l'ARMP venait de remplir les conditions de décaissement, posées par la Banque Mondiale à savoir ; se doter d'un système comptable adéquat et d'une Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Examen et adoption du rapport de la mission effectuée par l'administrateur Claudien MULIMILWA à Kigali, au Rwanda dans le cadre du COMESA, ayant conduit le Conseil d'Administration à prendre des dispositions pour la protection des intérêts de la République Démocratique du Congo. A cet effet, ce dernier a saisi Son Excellence Monsieur le Ministre de la Coopération Régionale pour une réaction sous sa signature en rapport avec le problème des seuils des marchés publics devant faire l'objet d'appel d'offres ouvert aux opérateurs économiques des Etats membres ;
- Adoption du rapport sur la mission de recensement des marchés publics passés dans l'intervalle de temps allant du 28 octobre 2010 au 31 octobre 2011.
- Examen et adoption du projet d'ouverture des succursales de l'ARMP en provinces.

2^{ème} session ordinaire : tenue du 30 au 31 juillet 2012

Au cours de cette session, le Conseil a traité l'unique point relatif à l'Adoption du projet du budget de l'ARMP pour l'exercice comptable 2013, tant pour l'Administration Centrale que pour les succursales provinciales, dont les montants sont respectivement de **10.238.395 \$** et de **11.101.683 \$** ; soit au total **21.340.078 \$**.

3^{ème} session ordinaire : tenue du 26 au 29 novembre 2012

Au cours de cette session, le Conseil a traité les matières ci - après :

- Examen de l'état de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics avec recommandations aux autorités contractantes en retard quant à la mise en place de leurs CGPMP notamment : les sociétés commerciales à participation étatique majoritaire ainsi que les provinces ;
- Examen et adoption du rapport sur l'état des lieux de la réforme des marchés publics et les activités de l'ARMP durant les dix premiers mois de l'exercice budgétaire en cours ;
- Examen du rapport d'audit financier diligenté par son Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé des Finances, à l'ARMP ;
- Examen et adoption du point de vue soutenu par la Direction Générale de l'ARMP sur ce rapport d'audit.

I.2. Sessions extraordinaires

1^{ère} session extraordinaire : tenue du 23 au 24 mai 2012

Au cours de cette session, le Conseil a traité les matières ci - après :

- Examen et adoption du projet de décret portant fixation du taux de la taxe parafiscale ;
- Examen et adoption du rapport d'activités et des états financiers de l'ARMP pour l'exercice comptable 2011 ;
- Approbation du plan de passation des marchés de l'ARMP pour l'exercice 2012 ;
- Traitement des dossiers disciplinaires de deux cadres de commandement.

2^{ème} session extraordinaire : tenue du 24 au 28 Août 2012

Au cours de cette session, le Conseil a traité l'unique point relatif à l'Examen de la lettre n° RDC/GC/PM/CIT/AM/2012/00001898 du Directeur de Cabinet du Premier Ministre relative à la réduction des effectifs, conformément aux termes de référence de l'audit portant sur l'examen de la concordance entre les effectifs et la grille salariale du personnel de l'ARMP. A ce sujet, le Conseil d'Administration a recommandé le gel des contrats de travail des agents constituant le noyau à déployer en provinces sur la base des fonctions statutaires de l'ARMP.

3^{ème} Session extraordinaire : tenue du 10 au 16 octobre 2012

Au cours de cette session, le Conseil a traité les matières suivantes, relatives à la lettre n° RDC/GC/PM/CIT/MK/2012/00002322 du Directeur de cabinet du Premier Ministre.

Il s'agit de :

- Adoption de l'organigramme remanié de l'Administration Centrale de l'ARMP sur instruction de la tutelle avec un effectif maximum de 70 cadres et agents ;
- Adoption du planning de déploiement de l'ARMP en provinces, prévu du 1^{er} novembre 2012 au 31 mars 2013 et assorti des besoins en ressources humaines et financières.

I.3. Activités transversales réalisées au niveau du Conseil d'Administration

En plus des activités ci-haut évoquées relatives à ces différentes sessions, il sied de porter également au crédit du Conseil d'Administration, plusieurs autres actions entreprises auprès des institutions du Gouvernement dans la dynamique d'asseoir l'opérationnalité exhaustive de l'ARMP et dans la recherche des voies et moyens de lui assurer des ressources pérennes.

Ces actions se sont matérialisées entre autres à travers :

(i) un mémorandum adressé à la tutelle,

(ii) les recommandations de l'atelier sur la mise en œuvre du nouveau dispositif légal de passation des marchés publics tenu à la Maison de France le 18 mai 2012.

Ces deux documents ont été transmis à la tutelle respectivement par les lettres n° 055/ARMP/PCA-PM/05/2012 du 21 mai 2012 et n° 068/ARMP/PCA-PM/06/2012 du 08 juin 2012.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a pris part aux travaux et formations ci - après :

(i) La 56^{ème} session du groupe de travail II sur l'arbitrage et la conciliation, tenue à New - York du 06 au 10 février 2012 ;

(ii) La réunion de l'Union Internationale des Architectes, consacrée aux marchés publics, tenue à Tanger au Maroc du 08 au 18 mars 2012 ;

(iii) La 21^{ème} session du groupe de travail I de la CNUDCI (passation des marchés) tenue à New-York, du 16 au 20 avril 2012 ;

(iv) La 13^{ème} session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) tenue à Doha au Qatar, du 19 au 28 avril 2012 ;

(v) Le séminaire - atelier sur les pratiques frauduleuses, collusion et corruption dans les marchés publics dispensé à Boston, aux Etats-Unis du 05 au 16 novembre 2012 par SETYM INTERNATIONAL ;

(vi) Les deux réunions d'évaluation et de suivi de la réforme des marchés publics tenues le 09 mars et le 14 mai 2012 avec la délégation de la Banque Mondiale conduite par Mme CHIARA BRONCHI.

Le Conseil a par ailleurs entrepris d'autres actions pertinentes. Nous citons à titre d'exemples :

- L'accueil de la mission de supervision de la Banque Mondiale du 29 novembre 2012 sur l'évaluation de l'état d'avancement de la réforme du système de passation des marchés publics ainsi que sur l'évaluation du PTBA 2012 et les prévisions de 2013 ;



L'accueil, dans le bureau du travail du PCA/ARMP, de la mission de supervision de la Banque Mondiale.

(ii) La communication du Président du Conseil d'Administration adressée aux Directeurs et cadres de commandement de l'ARMP en date du 07 décembre 2012 en rapport avec la situation qui prévalait à l'ARMP, et qui se caractérisait par :

- le blocage des salaires,
- la non- libération des frais de fonctionnement,
- les audits sur les aspects de gestion financière et des ressources humaines de l'ARMP.

(iii) L'organisation de la réunion du 17 décembre 2012 avec une délégation de la Banque Mondiale conduite par Monsieur **Eustache OUAYORO**, Directeur des Opérations pour la République Démocratique du Congo, consacrée à l'état des relations entre l'ARMP et sa tutelle.

Chapitre II : ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE

Dans l'exercice de sa mission, la Direction Générale a réalisé les activités ci-après :

II.1. En matière de la régulation des marchés publics

i. Du point de vue de la Réglementation

En matière de la réglementation, la Direction Générale de l'ARMP a réalisé les activités suivantes :

(i) La mise à jour des documents standards, dont la fiche d'approbation des marchés ainsi que l'insertion des dispositions sur l'enregistrement des marchés publics auprès de l'ARMP ;

(ii) la conception des modèles : (1°) du Plan de Passation des Marchés, (2°) du guide d'évaluation pour les prestations intellectuelles, (3°) du registre infalsifiable des procès-verbaux des marchés publics ;

(iii) L'élaboration de deux Décisions-types : l'une portant mise en place des CGPMP au sein des Autorités Contractantes, et l'autre portant désignation des membres de ces CGPMP ;

(iv) La revue de tous les textes d'application en vue de leur harmonisation avec la loi relative aux marchés publics ; l'évaluation qualitative du système effectuée aux mois de septembre et octobre 2012 a complété cette activité ;

(v) Le suivi permanent de : (a) l'application correcte de la loi par les organes de gestion des marchés publics, (b) la mise en œuvre de la loi par des lettres de rappel de mise en place de ces organes de gestion par les provinces, les établissements et services publics ainsi que les entreprises publiques.

ii. Du point de vue des Recours et Contentieux : Règlement des différends

En matière de recours et de contentieux, l'ARMP a réalisé les activités ci-après :

(i) Elaboration d'un plan de vulgarisation des contentieux de la passation et de l'exécution des marchés publics et l'animation de trois séances académiques à l'attention des cadres de la Direction de la Régulation de l'ARMP, des cadres de la FEC et de ceux de la Province du Bas-Congo ;

(ii) Regroupement et publication sur le site web de l'ARMP, de 11 avis émis avant la mise en place du CRD, en matière des contentieux de passation et d'exécution des marchés publics ;

(iii) Voyage d'études auprès de l'ARMP du Sénégal de Messieurs Aimé GBETELE et Céleste KUZIKESA respectivement Chef de Division ai des recours et Chef de Bureau chargé des études juridiques ;

(iv) Emission des avis techniques et juridiques concernant les dossiers ci-dessous :

N°	REFERENCES DU DOSSIER	EN CAUSE	ETAT DE LA PROCEDURE	
			DATE DE RECEPTION DU RECOURS	DATE D'EMISSION DE L'AVIS
1° EN MATIERE DE RECOURS PRECONTRACTUEL				
1	RPR 001/REC/ARMP	Société New Fort Service contre SCTP	06 janvier 2012	10 janvier 2012
2	RPR 002/REC/ARMP	Société CHINA SHANDONG INTERNATIONAL ECONOMIC et TECHNICAL COOPERATION GROUP Ltd contre SCPGT	25 janvier 2012	1 ^{er} février 2012
3	RPR 003/REC/ARMP	Société TRUELLE CONSTRUCT et SERVICES contre DGDA/KINDU	13 février 2012	27 Février 2012
4	RPR 004/REC/ARMP	Société SNEDAC SPRL contre Ministère de l'Intérieur	13 février 2012	27 février 2012
5	RPR 005/REC/ARMP	Société SDIC-CONGO contre SCPT	23 février 2012	02 mars 2012
6	RPR 006/REC/ARMP	Société STRATEGIC INTELLIGENCE contre DGM	22 mars 2012	25 avril 2012
7	RPR 007/REC/ARMP	Société MALTA FORREST contre OGEFREM	4 mai 2012	11 mai 2012
2° EN MATIERE DE CONTENTIEUX D'EXECUTION				
1	RE 001/REC/ARMP	Société NEW FORT SERVICE contre SCTP	21 novembre 2011	12 décembre 2011
2	RE 002/REC/ARMP	Société M.INTERCOM contre Ministère de l'Intérieur	22 février 2012	02 mars 2012
3	RE 003/REC/ARMP	Société M.INTERCOM contre Ministère de l'Intérieur	22 février 2012	01 mars 2012
3° CAS DE DENONCIATION				
1	DE 001/REC/ARMP	Syndic Immeuble KAUKA contre Ministère de l'Urbanisme	18 novembre 2011	28 mars 2012

iii. Du point de vue des Audits et Enquêtes

En matière d'audits et enquêtes, l'ARMP a procédé à :

(i) la sélection du cabinet international " Groupement GRANT THORNTON & CKA AUDIT" pour l'audit annuel des marchés publics passés au cours de l'exercice budgétaire 2011 ;

(ii) la réalisation de l'évaluation qualitative du nouveau système de passation des marchés publics sous l'assistance technique de l'Institut Supérieur Africain pour le Développement de l'Entreprise "ISADE" ;

(iii) la réalisation des enquêtes ponctuelles sur les dossiers de passation des marchés publics. Cas de : la RVA, la SNEL, l'Hôtel de ville de Kinshasa, la DGI et la SCTP.

iv. Du point de vue de l'apport des partenaires

Dans le cadre de la collaboration avec les partenaires au développement et les bailleurs des fonds en matière des marchés publics, les activités de l'ARMP se sont traduites entre autres par sa participation à :

- (i) L'évaluation du système de passation des marchés réalisée par le COMESA au mois de mars 2012 ;
- (ii) L'atelier de partage sur le fonctionnement du système de contrôle et de régulation mis en place par le nouveau dispositif régissant la passation des marchés publics. Cet atelier, organisé à la Maison de France à Kinshasa/Gombe, a donné lieu à la production d'une feuille de route contenant 26 points et a été transmise à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ;
- (iii) Deux revues organisées par le Fonds Monétaire International sur les indicateurs de gouvernance économique, sous la coordination du Comité Technique de suivi des Réformes (CTR) ;
- (iv) L'évaluation PEFA (Public Expenditure Financial Accountability), conduite par un consultant indépendant de la Banque Mondiale et qui a porté sur les quatre indicateurs suivants :
 - (1°) Promotion de la transparence, de l'exhaustivité et de la concurrence par le cadre juridique et réglementaire ;
 - (2°) Recours à des méthodes de passation des marchés faisant appel à la concurrence ;
 - (3°) Accès par le public, aux informations complètes, fiables et en temps opportun sur la passation des marchés publics ;
 - (4°) Existence d'un organe administratif indépendant chargé de l'instruction des plaintes liées à la passation et à l'exécution des marchés publics.

A l'issue de cette évaluation, la RDC est passée de la catégorie D (correspondant aux systèmes de passation des marchés non transparents) à la catégorie B, (correspondant aux systèmes modernisés dotés des procédures transparentes avec plus de 60 % des marchés passés sur une base concurrentielle).

II.2. En matière d'information, de formation et d'appuis techniques

i. Vulgarisation de la Loi relative aux marchés publics et de ses textes d'application

Au cours de l'exercice budgétaire 2012, l'ARMP a assuré la vulgarisation de la loi relative aux marchés publics auprès :

- (i) des Inspecteurs Généraux des Finances et des Magistrats de la Cour des Comptes, réunis à l'hôtel SULTANI sur invitation du Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF) ;

(ii) de 53 Inspecteurs Judiciaires des Parquets les 11 et 12 mai 2012 à Matadi, sur invitation du COREF. Ces derniers ont été sensibilisés notamment au sujet des infractions commises à l'occasion de la passation et de l'exécution des marchés publics ;

(iii) des architectes du Congo à l'institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme, en date du 27 mars 2012. Cent (100) architectes et étudiants finalistes confondus ont été sensibilisés sur les innovations apportées par la nouvelle législation sur les marchés publics, spécialement en ce qui concerne le cahier de charges et le dossier d'appel d'offres ;

(iv) de la Cellule Nationale de Renseignement Financier (CENAREF).

ii. Formation

Conformément à son plan de formation triennal 2011-2013, la Direction Générale de l'ARMP, en collaboration avec l'ISADE sur financement de la Banque Mondiale, dans le cadre du PRCG, a organisé depuis mars 2012 des sessions de formation sur les nouvelles procédures nationales de passation des marchés publics au bénéfice des acteurs de la commande publique des secteurs public et privé ainsi que de la société civile.

Dans ce cadre, il a été réalisé :

- La détermination de la tranche annuelle (Programme 2012) du plan triennal de formation;
- l'élaboration des modules de formation en marchés publics, dont :
 - (1°) Introduction aux marchés publics ;
 - (2°) Organes et institutions des marchés publics ;
 - (3°) Procédures de passation des marchés publics ;
 - (4°) Contentieux des marchés publics ;
 - (5°) Prévention et sanction de la corruption dans les marchés publics ;
- La validation des modules de formation de l'assistance technique (ISADE) : un module préliminaire et un module approfondi sur les procédures nationales de passation des marchés publics selon la loi 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics ;
- Deux missions de formation sur les procédures de passation des marchés publics et sur les Edits organisant cette matière respectivement au Sud-Kivu au bénéfice de 100 personnes et dans la Province Orientale au profit de 45 personnes ;
- l'organisation de sept sessions de formation approfondie de trois semaines chacune (soit 15 jours ouvrables) au profit des acteurs des secteurs public et privé ainsi que de la société civile (corps des métiers, avocats, architectes et ONG de lutte contre la corruption) ;



Directeur Général de l'ARMP, Mme. Mireille OMARY, Chef de mission de l'ISADE en RDC et M. Djime DIALLO, Formateur du cabinet ISADE lors de la clôture officielle d'une session de formation

- l'organisation de deux sessions spéciales sur les nouvelles procédures de passation des marchés publics dont :
 - (i) la première destinée aux membres de la FEC, de la COPEMECO et de la Fédération des Organisations non Gouvernementales Laïques à vocation économique (FOLECO) et autres ONG indépendantes ; du 07 au 11 mai 2012. Quarante (40) personnes ont été formées ; et
 - (ii) La seconde aux cadres et agents de la Présidence de la République : du 16 au 20 juillet 2012. Vingt (20) personnes ont été formées ;



Cadres de la Présidence de la République en formation

- l'organisation de six sessions d'initiation de 3 jours, de mars à mai 2012 à l'attention des acteurs du secteur public ;
- l'organisation des sessions de formations connexes dans le domaine de l'informatique et de la comptabilité en faveur des cadres de l'ARMP et ceux des CGPMP.



Participants à la session approfondie du mois d'avril 2012

En outre, une mission de formation sur les procédures de passation des marchés publics a été organisée au Kasai Oriental au bénéfice de 60 acteurs du secteur public.

En dehors des sessions sur la passation des marchés publics animées par l'ISADE, un séminaire de formation des interfaces informatiques sur la transmission des données en rapport avec les marchés publics, a été organisé du 03 au 04 juillet 2012, au bénéfice de 40 participants de différentes CGPMP à forte densité des marchés passés, y compris le BCECO.

Un autre séminaire a été organisé du 06 au 07 septembre 2012, au bénéfice exclusif des cadres et agents de l'ARMP, sur l'utilisation du site web et du domaine web de l'ARMP.

iii. Appuis techniques

L'ARMP a apporté au niveau central un appui technique aux autorités contractantes (SCPT, INSS, OR et COPIREP) en vue de la mise en place de leurs CGPMP.

Au niveau provincial (province du sud- Kivu, province du Kasai-Oriental, province du Bas-Congo), cet appui technique a porté sur la prise des édits provinciaux et sur la mise en place des organes provinciaux de gestion des marchés publics.

Quant à la mission d'assistance technique effectuée en mi-décembre 2012, auprès des Assemblées Provinciales de Bandundu et du Maniema, elle a aidé à l'élaboration et à l'adoption de leurs édits provinciaux.

II.3. En matière de statistiques, documentation et de communication

i. Statistiques et documentation des marchés publics

Aux fins de produire les statistiques, l'ARMP a organisé des missions auprès de :

(a) la DGCMP,

(b) plus de 144 autorités contractantes et

(c) 10 Cellules pilotes de Gestion des Projets et des Marchés Publics.

Au terme desdites missions, 1.629 marchés ont été recensés pour une valeur financière globale de **697 896 345 103,26 Francs Congolais**, tels que repris dans le tableau suivant:

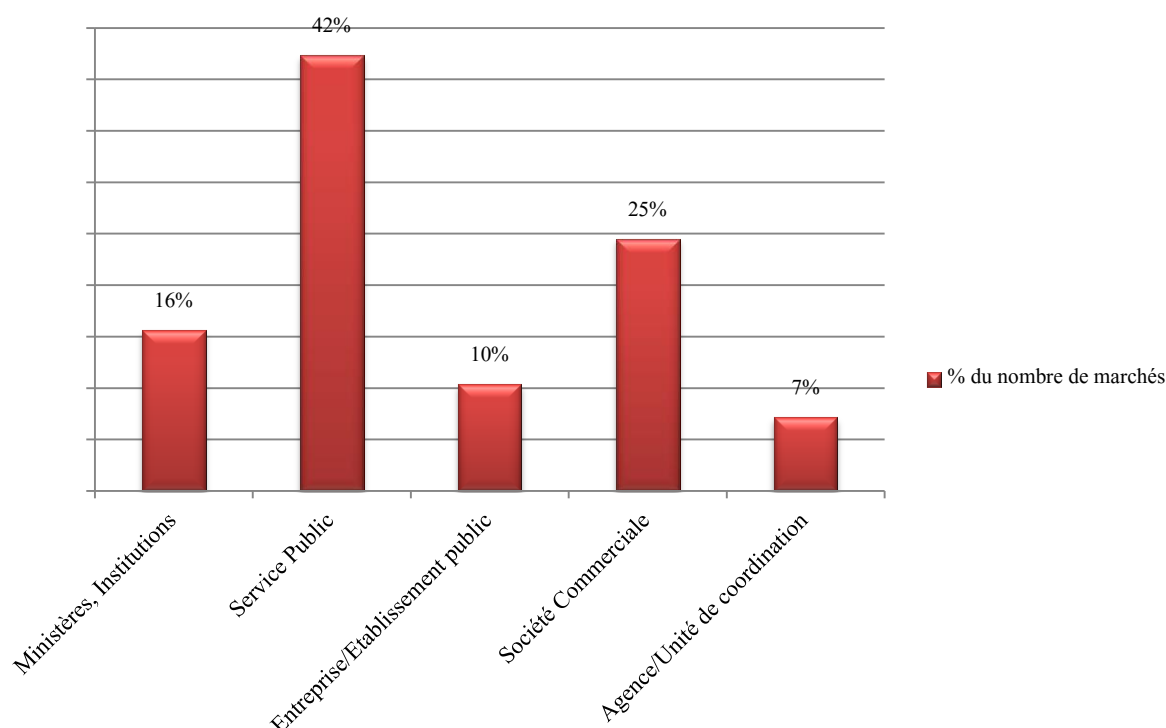
Tableau 01 : *Marchés conclus par catégories d'Autorités Contractantes de janvier à décembre 2012*

Catégories d'Autorités Contractantes	Nombre de marchés	Pourcentage
Ministères, Institutions	254	16
Services Publics	690	42
Entreprises/Etablissements publics	169	10
Sociétés Commerciales	399	25
Agences d'exécution/Unités de coordination	117	7
Total	1629	100

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Ces chiffres sont présentés par le graphique suivant:

Graphique n° 1 : Pourcentage du nombre de marchés selon les autorités contractantes :



Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Le tableau ci-dessous donne les types de marchés passés en 2012.

Tableau 02: Types de marchés conclus par les autorités contractantes de janvier à décembre 2012 :

Types de marchés	Nombre	Pourcentage
Fournitures	728	45
Travaux	282	17
Services	178	11
Prestations Intellectuelles	441	27
Total	1629	100

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Le tableau ci-dessous indique les modes de passation des marchés. Sur un total de 1.629 marchés, les modes de passation ont été précisés pour 1.120 marchés seulement.

Tableau 03 : *Modes de passation des marchés conclus par les Autorités Contractantes, de janvier à décembre 2012*

Modes de passation	Nombre	%	Valeur (en FC)	% de la valeur
Appel d'offres Ouverts International	78	5	197 419 657 257,70	28,29
Appel d'Offres Ouvert National	504	31	83 613 720 780,77	11,98
Appel d'Offres International Restreint	14	1	171 530 225 040,80	24,58
Appel d'Offres National Restreint	56	3	10 920 195 686,32	1,56
Gré à Gré	151	9	73 549 571 002,76	10,54
Demande de Cotation	317	19	9 533 384 664,69	1,37
<i>S/Total</i>	<i>1120</i>	<i>69</i>	<i>546 566 754 433,03</i>	<i>78,32</i>
<i>Modes non précisés</i>	<i>509</i>	<i>31</i>	<i>151 329 590 670,22</i>	<i>21,68</i>
<i>Total</i>	<i>1.629</i>	<i>100</i>	<i>697 896 345 103,26</i>	<i>100,00</i>

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

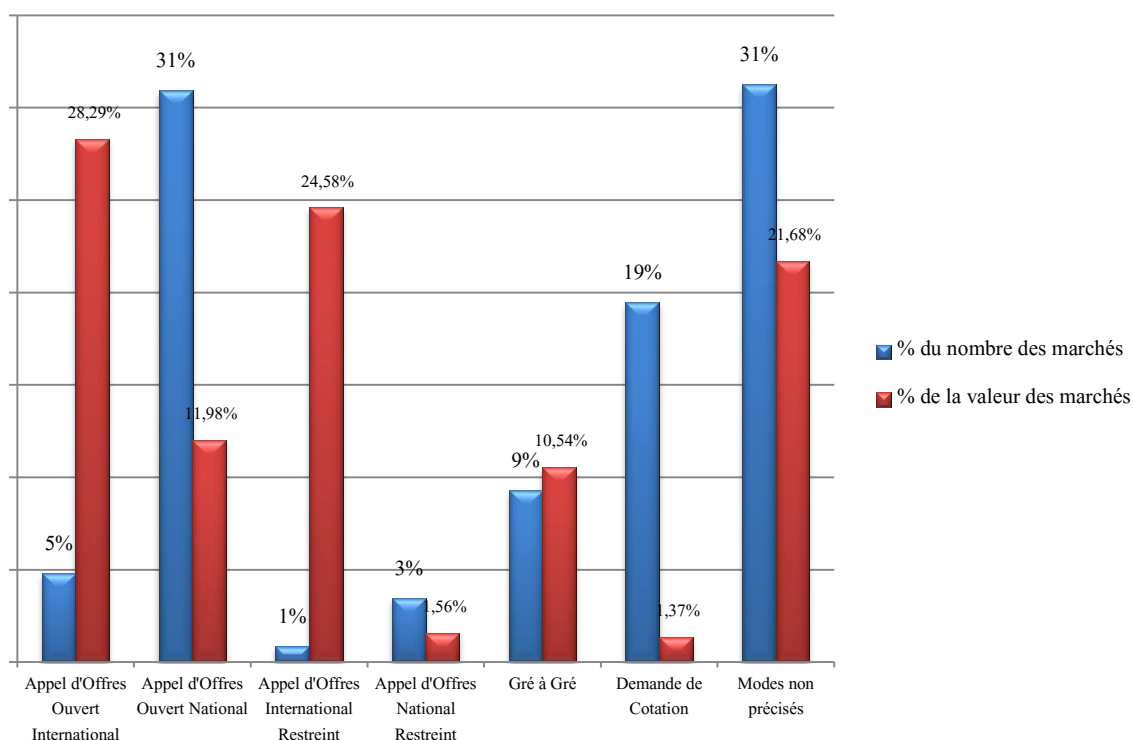
Ce tableau renseigne que 69% des marchés ont été conclus sous les modes de passation bien spécifiés pour une valeur financière de **546 566 754 433,03 FC**, soit 78,32% de la valeur globale. En revanche, 31% de ces marchés publics conclus pour une valeur financière représentant 21,68% de la valeur totale des marchés, ne donnent pas d'indication sur leur mode de passation.

Il convient de souligner que par rapport à leur nombre, tous les marchés dont le mode de passation était déclaré, 31% ont été passés par appel d'offres ouvert national, suivis des marchés par Demande de Cotation pour 19%. Ensuite, viennent les marchés de Gré à Gré, ceux passés par Appel d'Offres Ouvert International, par Appel d'Offres National Restreint et par Appel d'Offres International Restreint, respectivement pour 9%, 5%, 3% et 1%.

Quant à leur valeur, les marchés passés par AOO représentent 65% de la valeur globale; alors que ceux passés de gré à gré représentent 10,54% de la valeur globale.

Le graphique ci-dessous en donne l'illustration :

Graphique 02: *Pourcentages des modes de passation des marchés conclus de janvier à décembre 2012*



Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Les différentes sources de financement des marchés

Tableau 04 : *Sources de financement des différents marchés*

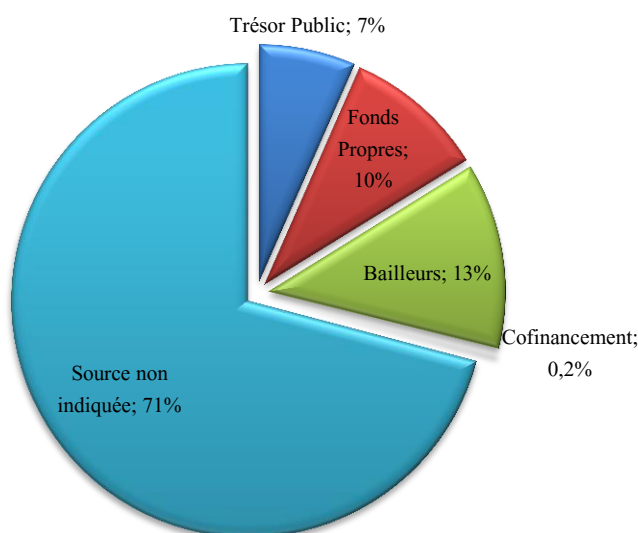
Source de financement	Nombre	Pourcentage
Trésor Public	107	6,57
Fonds Propres	157	9,64
Bailleurs	206	12,65
Cofinancement	4	0,24
Source non indiquée	1155	70,90
Total	1629	100

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Ce tableau montre que les sources de financement de différents marchés ont été précisées seulement pour 29% du nombre total des marchés. Il s'ensuit que 13% de

ces marchés ont été financés par les bailleurs des fonds, tandis que les fonds propres des Autorités Contractantes ont financé les marchés publics à hauteur de 10% du nombre total et le Trésor Public vient en 3^{ème} position à concurrence de 7%, comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Graphique 03 : Différentes sources de financement des marchés conclus de janvier à décembre 2012



Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Cas de recours

Au titre des recours, sur un total de 1.629 marchés recensés, il ressort que 13 marchés seulement ont fait l'objet d'un recours, soit 0,8%. Il est à noter que ce pourcentage porte sur 297 marchés pour lesquels les Autorités Contractantes se sont prononcées. Le tableau ci-dessous en donne la répartition :

Tableau 6: Répartition des recours selon les autorités contractantes

Recours	Catégorie d'autorités contractantes				Total
	Ministère	Service Public	Entreprise/Etablissement public	Agence/Unité de coordination	
Déclaré	3	7	2	1	13

Source: DSC de l'ARMP sur base des données du recensement

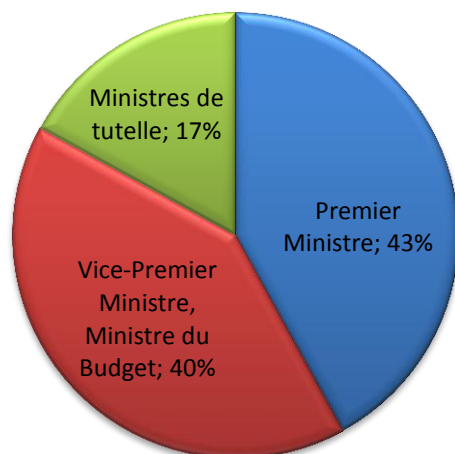
Nombre de marchés approuvés

Autorité approbatrice	Marchés approuvés	Pourcentage
Premier Ministre	18	43
Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget	17	40
Ministres de tutelle	7	17
Total	42	100

Source: DSC de l'ARMP sur base des données du recensement

Il ressort de ce tableau que sur 42 marchés approuvés, 18 l'ont été par le Premier Ministre, soit 43%, 17 marchés par le Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, soit 40% et 7 marchés par les Ministres de Tutelle, soit 17%.

Graphique 5: Graphique des marchés approuvés (en %)

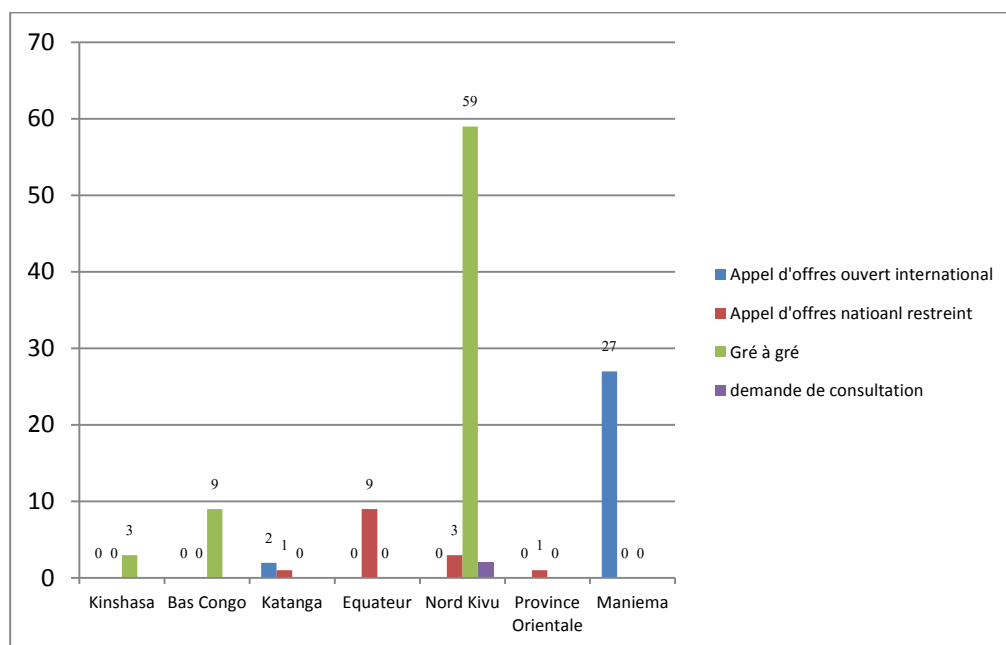


Source: DSC de l'ARMP sur base des données du recensement

Etat de la passation des marchés en Provinces

Modes de passation	Province							Total	%
	Kinshasa	Bas Congo	Katanga	Equateur	Nord Kivu	Province Orientale	Maniema		
AOON	0	0	2	0	0	0	27	29	25
AONR	0	0	1	9	3	1	0	14	12
GG	3	9	0	0	59	0	0	71	61
DC/CF	0	0	0	0	2	0	0	2	2
Total	3	9	3	9	64	1	27	116	100
%	3	8	3	8	55	1	23	100	

Source : DSC de l'ARMP



Source : DSC de l'ARMP

L'ARMP a également effectué une mission de recensement des marchés passés et payés par le Trésor Public au niveau de la chaîne de la dépense publique. Il s'avère que **1.047** marchés payés ont été recensés pour 100 opérateurs économiques.

Tableau 09 : Répartition par types des marchés à la chaîne de la dépense

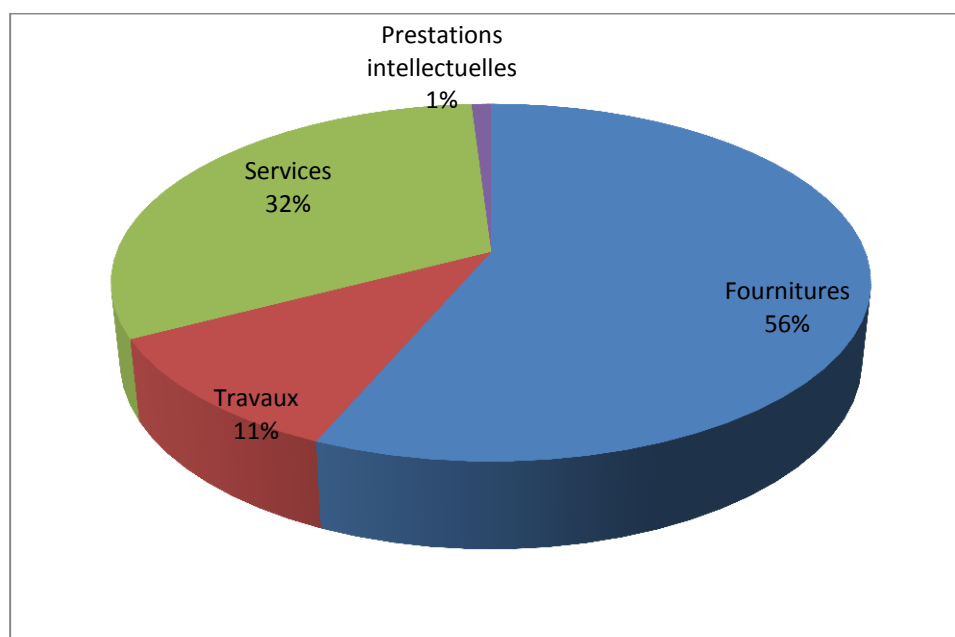
Type de marché	Nombre	Pourcentage
Fournitures	594	56%
Travaux	117	11%
Services	330	32%
Prestations intellectuelles	6	1%
Total	1.047	100%

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Ces marchés concernaient : les fournitures à raison de 56%, les services à raison de 32%, les travaux avec 11% et les prestations intellectuelles à hauteur de 1%.

Cette situation est représentée par le graphique suivant:

Graphique n° 8 : Répartition en pourcentage par types de marchés



Source: DSC de l'ARMP sur base des données de la chaîne de la dépense

Tableau 10: Répartition en pourcentage des types des marchés selon les montants (en CDF)

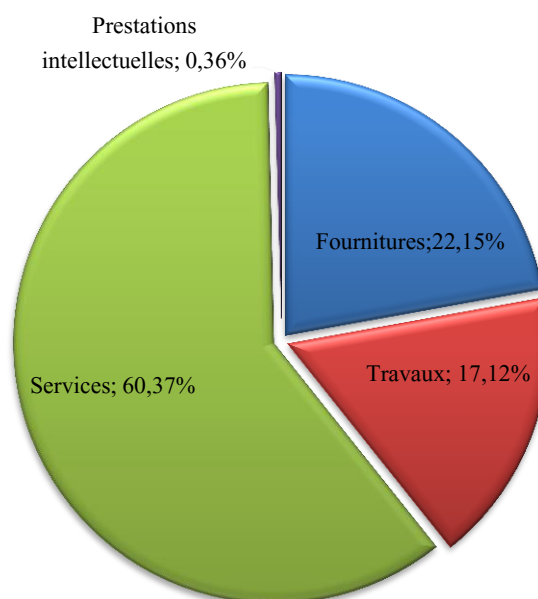
Types de marchés	Montants en FC	Pourcentage
Fournitures	41 562 764 994,00	22,15 %
Travaux	32 113 666 924,00	17,12 %
Services	113 232 698 429,00	60,37 %
Prestations intellectuelles	667 009 866,00	0,36 %
Total	187 576 140 213,00	100%

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Pour une valeur totale de **187.576.140.213,00 FC** ; les marchés de services ont été financés à hauteur 60%, les marchés de fournitures à hauteur 22%, ceux des travaux à 17% et moins de 1% pour les marchés de prestation intellectuelle.

Cela est indiqué dans le graphique suivant:

Graphique 09: Pourcentage des montants des marchés passés en francs congolais



Source: DSC de l'ARMP sur base des données de la chaîne de la dépense

Tableau 11: Etat de paiement des marchés du tableau n° 10 (en FC)

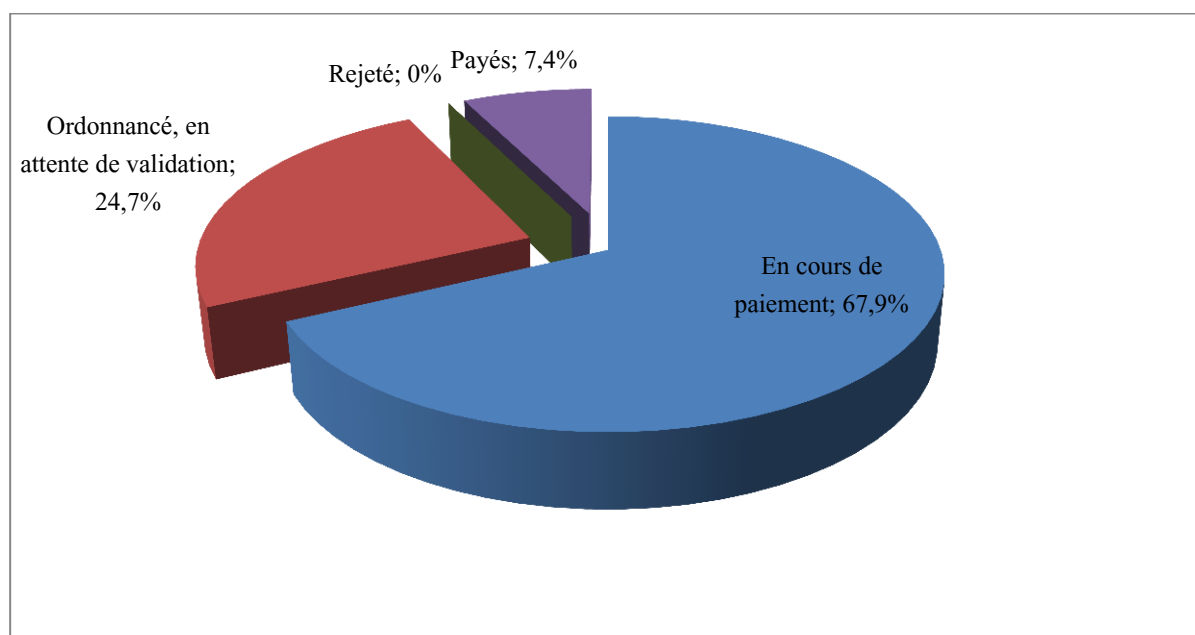
Etat de la dépense	Montant (FC)	%
En cours de paiement	127 263 284 652,00	67,9
Ordonnancé, en attente de validation	46 388 430 655,00	24,7
Rejeté	0	0
Payés	13 924 424 906,00	7,4
Total	187 576 140 213,00	100

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Ce tableau indique que près de 67% des montants en francs congolais concernent les dépenses en cours de paiement ; les marchés ordonnancés ou en cours de paiement prennent près de 25% du total et les marchés payés ne prennent que les 7% du montant payé en franc congolais.

Cela est traduit par le graphique suivant:

Graphique 10: Répartition de l'état de paiement des marchés passés en franc congolais



Source: DSC de l'ARMP sur base des données de la chaîne de la dépense

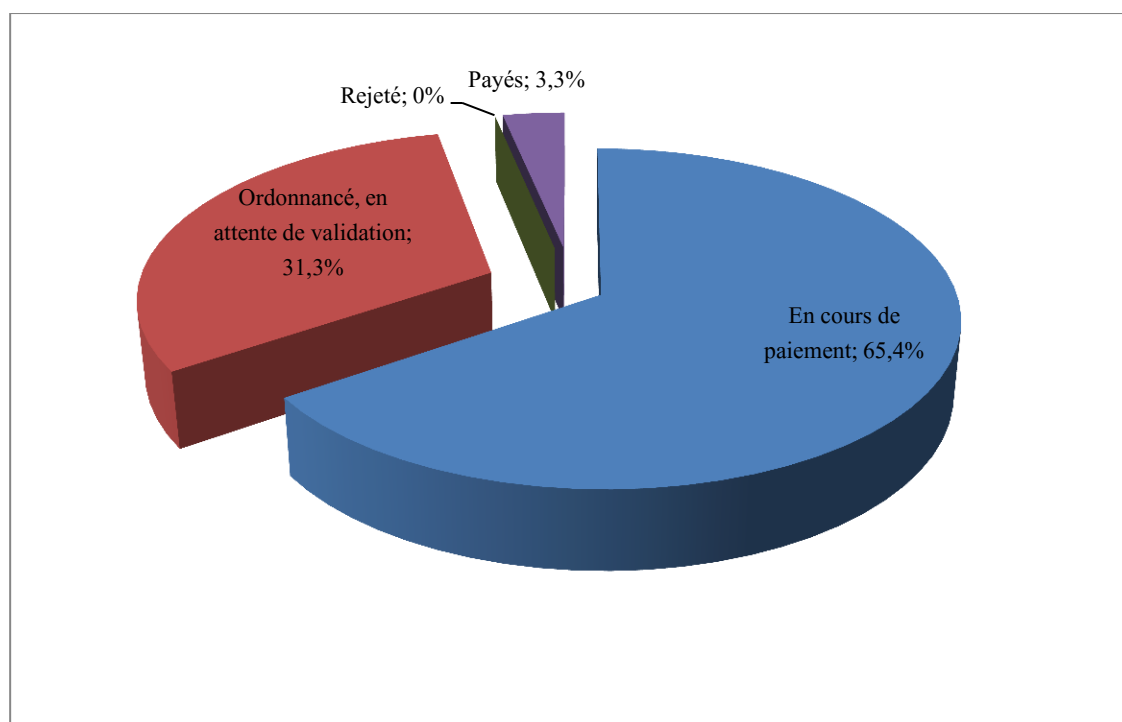
Tableau 12 : Etat de paiement des marchés du tableau n° 10 (en USD)

Etat de paiement	Montants en dollar	%
En cours de paiement	863 498 092,00	65,4
Ordonné, en attente de validation	413 555 815,00	31,3
Rejeté	100 000	0
Payés	43 431 720,00	3,3
Total	1 320 585 627,00	100

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Ce tableau renseigne que 65,4% du montant en dollars américains concernent les marchés en cours de paiement, 31,3% se rapportent à ceux en attente de validation ; tandis que 3,3% ont été payés au moment de la collecte des données à la chaîne de la dépense publique, comme l'indique le graphique ci-dessous :

Graphique 11: Répartition des modes de paiement en dollar



Source: DSC de l'ARMP sur base des données de la chaîne de la dépense

Tableau 13 : Etat de paiement des marchés du tableau n° 10 (en euro)

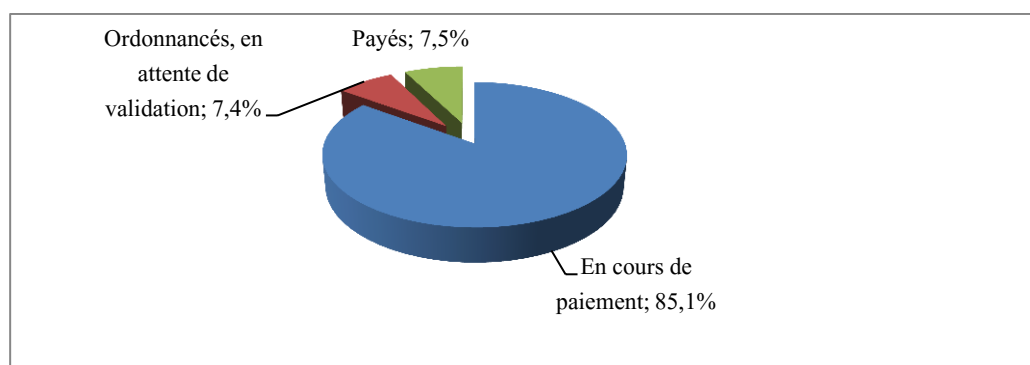
Etat de paiement	Montant en Euro	%
En cours de paiement	34 743 283,00	85,1
Ordonnancés, en attente de validation	3 019 407,00	7,4
Payés	3 073 160,00	7,5
Total	40 835 850,00	100

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Le montant des marchés payés en euro ne représente que près de 7,5%, celui en cours de paiement : 85,1% et celui en attente de la validation par le Ministre : 7,4%.

Cette situation est illustrée par le graphique ci-après :

Graphique 12 : Pourcentage de l'état de paiement des marchés en Euro



Source: DSC de l'ARMP sur base des données de la chaîne de la dépense

La synthèse de ces tableaux relatifs à l'état de paiement se présente dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Répartition des marchés selon les monnaies de paiement

Type de marché	Montant en CDF	Montant en USD	Montant en €
Fournitures	41 562 764 994,00	652 836 648,00	14 093 052,00
Travaux	32 113 666 924,00	45 611 663,00	2 781 354,00
Services	113 232 698 429,00	620 751 222,00	23 961 444,00
Prestation intellectuelles	667 009 866,00	1 386 094,00	-
Total	187 576 140 213,00	1 320 585 627,00	40 835 850,00

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

Tableau 15 : Répartition du nombre de marchés selon les autorités contractantes

Autorité Contractante	Nombre de marchés	% des MP payés
Dépenses communes	271	26
Présidence de la République	34	3
Primature	21	2
Chancellerie des Ordres Nationaux	6	1
Assemblée Nationale	16	2
Pouvoir judiciaire	47	4
Secrétariat Général du Gouvernement	6	1
Coopération Régionale et Internationale	5	0
Décentralisation et Aménagement du Territoire	1	0
Intérieur et Sécurité	18	2
Défense Nationale	56	5
Finances	208	20
Budget	20	2
Plan	12	1
Justice	8	1
Santé Publique	38	4
Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	36	3
Enseignement Supérieur et Universitaire	6	1
Recherche Scientifique	16	2
Infrastructures et Travaux Publics	21	2
Urbanisme et Habitat	7	1
Agriculture	9	1
Industrie	2	0
Mines	11	1
Hydrocarbures	2	0
Energie	7	1
Transport et Voies de Communication	12	1
Postes, Téléphones et Télécommunications	2	0

Autorité Contractante	Nombre de marchés	% des MP payés
Communication et Médias	18	2
Affaires Foncières	9	1
Environnement et Conservation de la Nature	6	1
Tourisme	1	0
Culture et Arts	12	1
Sports	6	1
Fonction Publique	7	1
Travail et Prévoyance Sociale	1	0
Affaires Sociales	1	0
Actions Humanitaires et Solidarité Nationale	20	2
Délégation Générale à la Francophonie	5	0
Police Nationale Congolaise	7	1
Direction Générale des Migrations	11	1
Agence Nationale des Renseignements	4	0
Provinces	37	4
Petites et Moyennes Entreprises	1	0
Inspection Générale de l'EPSP	1	0
Inspection Générale d'Audit de la Police Nationale Congolaise	2	0
Total	1047	100

Source: DSC de l'ARMP sur base des données de 2012

A l'issue de la compilation des données collectées auprès des Autorités Contractantes d'une part et de leur mise à jour régulière d'autre part, l'ARMP a produit des séries statistiques qu'elle a publiées sur son site web.

ii. Communication

Depuis son lancement officiel en février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, le site web de l'ARMP a publié **214** avis d'appels d'offres, **72** décisions d'attributions provisoires et définitives, **29** autorisations spéciales, **23** textes légaux, réglementaires et documents standards, **56** plans de passation des marchés et **14** décisions d'approbation.

Dans l'entretemps, l'ARMP envisage de mettre en ligne une publication électronique sur son site pour tous les documents relatifs aux marchés publics provenant des autorités contractantes, au travers de leurs CGPMP respectives.

L'ARMP a réalisé également entre autres, les activités suivantes :

- Elaboration du projet d'interconnexion entre l'ARMP, la DGCMP et les CGPMP pilotes ;
- Conception et développement d'un logiciel pour l'enregistrement et la constitution d'une base de données des marchés publics à différentes étapes de la procédure de passation des marchés publics;
- Conception du logiciel "*système de gestion informatisé des ressources humaines*" intégrant le contrôle et la mise à jour de la base de données individuelles du personnel, telles que : (a) la paie, (b) les congés, etc.
- Conception du *Modèle Conceptuel des Données "MCD"* et du *Modèle Logique des Données "MLD"* pour le système de facturation et de journalisation des opérations comptables de l'ARMP.

II.4. En matière d'administration et de finances

i. Ressources humaines

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'ARMP a accompli les activités suivantes :

- **Audits**

Avoir reçu et travaillé avec les deux missions d'audit dont la première, diligentée par le Ministère du Budget entre les mois de juin et juillet 2012, avec pour mandat, l'examen de la concordance entre les effectifs, les prestations et la grille salariale de l'ARMP ; et la deuxième par le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances, et qui portait sur l'examen des aspects de gestion financière de l'ARMP.

A l'issue de ces deux missions d'audit, il a été demandé à l'ARMP d'appliquer sans faille les recommandations qui en découlaient, notamment la réduction des effectifs de 172 à 70 agents et cadres au niveau de la Direction Générale à Kinshasa, après avoir dressé un bilan des compétences de 172 agents et cadres.

Le sort de 102 agents et cadres devant être fixé par la tutelle, dans l'attente de leur déploiement en provinces.

- **Autres activités**

- 1) L'élaboration et la mise en œuvre des grilles d'évaluation périodique des agents ;
- 2) L'ouverture des comptes - salaire à la FIBANK pour l'ensemble du personnel ;
- 3) Le suivi de la situation de la paie des mandataires et du personnel ainsi que du dossier des arriérés de leurs salaires, y compris la gratification qui, au 31 décembre 2012, totalisaient six mois d'arriérés des salaires, soit les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre ainsi que la gratification. Le montant global de ces arriérés est évalué à **1.891.518.804 Francs Congolais**.
- 4) L'élaboration du manuel de procédures de la gestion du personnel ;
- 5) L'organisation des réunions paritaires ARMP - Syndicat UPS et tripartite ARMP- Inspection Générale du Travail- Syndicat UPS au sujet de la réduction des effectifs et du paiement des arriérés de salaire;
- 6) L'élaboration des statistiques par sexe et par état civil des agents et cadres de l'ARMP au 31/12/2012. Elles se présentent de la manière suivante :

Statistiques de la population ARMP par sexe

N°	Sexe	Nombre	Observations
1	Féminin	51	Licenciement pour incapacité physique de BATWAMBA MWAMBA et désertion de KATENGA BOLUKA
2	Masculin	127	Désertion de NTAWABO BAKWANGA et SHIFELE KENDA, démission de KAZITERIKO KENDA et décès de LUBATI LODI Blanchard survenu le 19/04/2012
Total Effectif		178	<i>Six personnes ne font plus partie de l'ARMP et l'effectif actuel est de 172 agents.</i>

Source : DAF/ARMP

Au 31 décembre 2012, la répartition socioprofessionnelle des effectifs de l'ARMP se présente de la manière ci-dessous :

a. Tableau de la répartition des effectifs par grades

N°	CATEGORIES	EFFECTIFS
1	Directeurs	4
2	Chefs de Divisions	12
3	Chefs de Bureaux	28
4	Chefs de Section et Cadres de collaboration	81
5	Agents de Maitrise	34
6	Agents d'exécution	13
TOTAL		172

Source : DAF/ARMP

A ces 172 cadres et agents, il faut ajouter 459 personnes à charge de l'ARMP, constituées de 103 conjoints (époux et épouses) et 346 enfants.

Statistiques de la population ARMP par état civil au 31/12/2012

SEXE		ETAT CIVIL						population	
Agents		Agents mariés		Agents célibataires		Epoux/Epouses agents		Enfants	621
Hommes	Femmes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Epouses	Epoux		
123	49	25	78	24	45	78	25	346	

Source : DAF/ARMP

Tableau des effectifs par Direction et par grade au 31/12/2012

DIRECTION/GRADE	PCA	DG	DGA	DAF	DFAT	DSC	DR	TOTAL
Directeur	0	0	0	1	1	1	1	4
Chef de Division	1	1	0	3	2	3	2	12
Chef de Bureau C4	0	0	0	0	0	0	1	1
Chef de Bureau C3	3	2	1	7	4	5	5	27
Chef de Section C2	0	0	1	13	8	12	11	45
C1	1	1	1	8	4	5	16	36
M4	0	0	0	1	0	0	0	1
M3	0	1	0	11	7	7	0	26
M2	3	2	0	0	1	0	0	6
M1	0	0	1	0	0	0	0	1
E9	2	2	0	2	3	1	1	11
E6	1	0	0	0	1	0	0	2
TOTAL	11	9	4	46	31	34	37	172

Source : DAF/ARMP

ii. Gestion financière

Au plan de la gestion financière, il y a lieu de noter les réalisations ci-après :

- ✓ L'élaboration du Projet du Budget 2013 ;
- ✓ L'élaboration du Budget de déploiement des cadres et agents de l'ARMP dans les Succursales provinciales ;
- ✓ La participation aux séances de travail avec la commission budgétaire de la Primature portant sur le Budget 2013 ;

- ✓ La production des états financiers 2011 : le Bilan et le Tableau de formation du résultat (annexés au présent rapport) ;
- ✓ L'inventaire des immobilisations corporelles et incorporelles de l'ARMP ;
- ✓ La constitution des fiches des immobilisations, leur codification et leur comptabilisation.

iii. Passation des marchés publics

Après la mise en place de la CGPMP ainsi que la mise à niveau de ses membres, l'ARMP a réalisé les activités ci-après :

- L'acquisition des fournitures par bons de commande en appui logistique aux sessions de formation sur les nouvelles procédures nationales de passation des marchés publics et pour couvrir les besoins de service ;
- L'élaboration du plan de passation des marchés « PPM » pour les exercices 2012 et 2013 et du plan de travail et budget annuel « PTBA » pour l'exercice 2013, dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités de Gestion des Fonctions de Base de l'Administration Publique « PRC-GAP » ;
- Le recrutement d'un cabinet pour l'audit annuel des marchés publics passés pendant l'exercice budgétaire 2011.

iv. Situation du patrimoine

Dans le cadre de la gestion du patrimoine, l'ARMP a réalisé les activités ci-dessous :

- L'élaboration du manuel des procédures de gestion du patrimoine ;
- L'inventaire global du patrimoine de l'ARMP, réalisé en janvier, juin et août 2012, comprenant les matériels informatiques et mobiliers de bureaux ;
- La codification de tous les items dudit patrimoine par nature, quantité et source de financement ;
- L'installation à partir du mois de mars 2012, d'un détachement des éléments de la Police Nationale Congolaise pour assurer la sécurité des bureaux, des résidences du PCA, du DG et du DGA ainsi que leur sécurité rapprochée;
- L'acquisition d'un modem de 512 Kilo-bites par seconde pour le service internet de l'ARMP.

II.5. Activités transversales réalisées au sein de la Direction Générale

Deux missions de service ont été effectuées par le Directeur de la Régulation auprès de la Conférence des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) respectivement en février et avril 2012.

Soulignons que la session de février 2012 concernait l'examen du règlement en matière de transparence dans l'arbitrage international, tandis que celle d'avril

2012 portait sur la finalisation des travaux de révision du Guide pour l'incorporation de la loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics.

Au mois de juin, un voyage d'études en vue d'un partage d'expériences conduira le Chef de Division de la Règlementation au Madagascar ; puis une délégation constituée des cadres de la Direction de la Régulation au Sénégal. L'objectif général de ces deux missions était de s'imprégner du fonctionnement des ARMP de ces pays au mieux de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics en RDC.

Pour permettre à l'ARMP de préparer la réception technique de son site internet et d'assurer le suivi de tous les points à corriger et les modifications à y apporter, une autre mission de service a été effectuée en novembre 2012 à Paris, en France, par le Chef de Division Informatique avec entre autres objectifs de s'assurer de l'hébergement du site web, de l'insertion des adresses mails des agents ainsi que de la planification de la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics.

Chapitre III : ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES MARCHES PUBLICS

III.1. Genèse

A la reprise de la coopération structurelle avec les Institutions de Bretton Woods, il s'est avéré que le système national de passation des marchés publics régi par l'Ordonnance-Loi n°69-054 du 05 décembre 1969, ne répondait plus aux impératifs d'économie, d'efficacité, de transparence et de libre concurrence qui doivent caractériser un système efficace de passation des marchés publics.

A l'issue d'une évaluation réalisée avec l'appui des partenaires, notamment la Banque Mondiale, le Gouvernement a pris la résolution de procéder à une réforme intégrale du secteur des marchés publics afin de doter le pays d'un système modernisé, conforme aux standards internationaux. D'où, la mise en place d'une structure devant piloter ladite réforme, la Commission de Réforme des marchés Publics "COREMAP". Cette réforme a abouti à des propositions concrètes sur base d'un certain nombre de constats faits de manière systémique. Parmi les principales recommandations, la réforme a suggéré la mise en place d'un nouveau cadre légal, procédural et institutionnel. Cet effort a été concrétisé par la promulgation le 27 avril 2010, de la Loi n°10/010 relative aux marchés publics.

III.2. Etat des lieux de la réforme des marchés publics

i. Situation sur le plan légal et réglementaire

Du point de vue légal et réglementaire, le système de passation des marchés publics s'est doté des instruments nécessaires, principalement la Loi relative aux marchés publics précitée et des décrets qui en portent mesures d'exécution. Il s'agit du :

- Décret n°10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP »;
- Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédures de la Loi relative aux marchés publics ;
- Décret n°10/27 du 28 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics « DGCMF »;
- Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics « CGPMP »;
- Décret n°10/33 du 28 décembre 2010 fixant les modalités d'approbation des marchés publics et des délégations des services publics ;

- Décret n°10/34 du 28 décembre 2010 fixant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics.

Au niveau des Provinces, certains Gouvernements Provinciaux qui ont déjà bénéficié de l'appui technique de l'ARMP évoqué au point concerné, sont en plein processus d'élaboration et du vote de leurs Edits organisant les activités de passation des marchés publics de leurs Provinces.

ii. Situation sur le plan procédural

Les statistiques présentées supra, montrent à suffisance une amélioration progressive dans l'application des procédures de passation des marchés publics. C'est ainsi qu'un nombre important des marchés publics ont été passés en 2012 par appel d'offres ouvert.

La tendance qui se dégage de cette lecture est prometteuse de l'atteinte des objectifs de la réduction, les années à venir, du nombre de marchés publics passés par entente directe.

iii. Situation sur le plan structurel

A ce jour, tous les organes prévus par la Loi relative aux marchés publics en vue de l'administration et gestion, du contrôle a priori et de régulation des marchés publics et des délégations des services publics, notamment les CGPMP, la DGCMP et l'ARMP, sont effectivement mis en place et opérationnels au niveau central. Le renforcement des capacités de ces structures a été réalisé par l'ARMP dans le cadre du contrat conclu entre le PRCG et le cabinet ISADE.

Quant aux provinces, l'ARMP poursuit la sensibilisation des Autorités provinciales en vue de la mise en place desdits Organes au niveau provincial. C'est dans ce cadre que l'ARMP envisage d'organiser un atelier national d'harmonisation sur cette question avec toutes les Autorités provinciales au courant du premier semestre de l'année 2013.

Chapitre IV : DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS

IV.1. Difficultés

Au cours de l'année 2012, l'ARMP a été confrontée à des difficultés d'ordre fonctionnel causées par :

- La non-libération par l'Etat Congolais, de la dotation initiale prévue à l'article 11 du décret n° 10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;
- Le non-paiement des salaires de juillet à décembre 2012 ;
- La faible prise en compte dans le budget de l'Etat des crédits sollicités par l'ARMP, soit 21% du budget global dont 5% pour le fonctionnement et 47% pour la rémunération ;
- La modicité des frais de fonctionnement de l'ARMP qui ne lui permet pas de faire face à ses diverses charges d'exploitation, telles que la logistique de la formation, les loyers, la maintenance de l'outil informatique, l'entretien des locaux, etc. ;
- L'absence de la prise en charge médicale du personnel de l'ARMP et de leurs dépendants ;
- L'absence des moyens financiers permettant de payer la prime des policiers commis à la sécurité ;
- La réticence de certaines autorités contractantes quant à la mise à disposition de l'ARMP des données statistiques des marchés publics. Cet écueil n'a pas permis à l'ARMP de réaliser l'une de ses missions statutaires, à savoir « *constituer et gérer, sur base des documents provenant des Cellules de gestion des projets et des marchés publics et de la Direction Générale du Contrôle des marchés publics, la documentation et les statistiques des marchés reprenant les éléments pertinents en rapport avec la passation et l'exécution des marchés publics* ».

IV.2. Recommandations

Face au tableau des difficultés décrites au point qui précède, il y a lieu de recommander la mise sur pied des mécanismes prévus par les textes de Lois régissant particulièrement les marchés publics et les Etablissements publics, en vue de doter l'ARMP, par voie de Décret, des sources de financement pérenne.

COMMISSION DE REDACTION***Rédacteur en chef***

Stanys BUJAKERA SANGANO, Directeur Général

Membres

Désiré KALULIKA KABIONA, Assistant du Directeur Général

Raymond YUMBA Ngoy, Chef de Division de la Formation

Benoît KALIKAT KALEMBE, Chef de Division des Ressources Humaines

Big LUSALEMVO TUTALA, Chef de Division des Finances

Hubert KADIMA ILUNGA, Chef de Division de la Communication

Elie NGUEJI NGUEJI, Chef de Bureau des Audits et Enquêtes